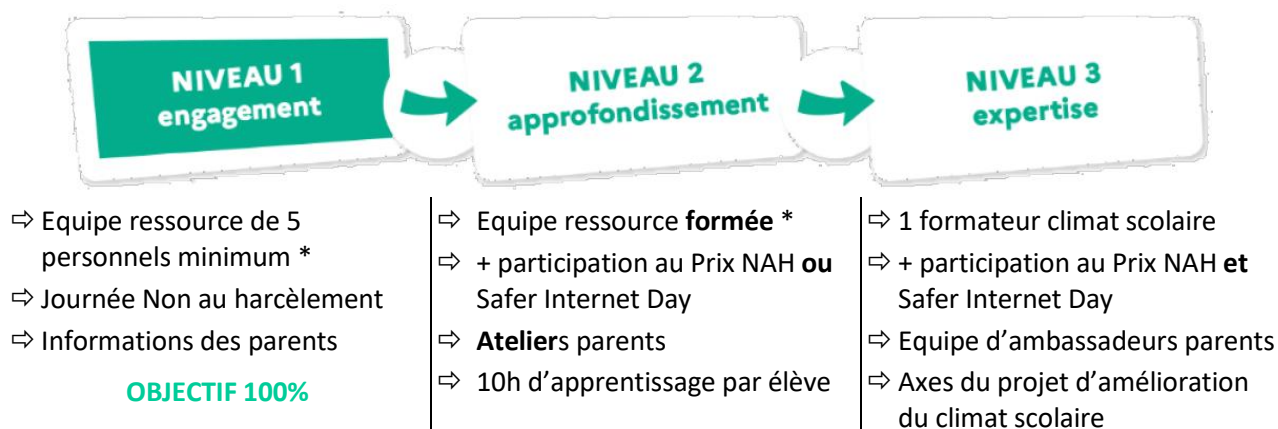


NOTE D'INFORMATION 1er degré – la labellisation

La prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire restent une politique prioritaire du gouvernement. Ainsi, l'engagement dans le programme pHARe amenant à **l'obtention du niveau 1 de labellisation est une obligation pour toutes les écoles élémentaires et primaires.**

La labellisation d'une école répond à des critères précis liés à la mise en œuvre d'actions spécifiques et s'inscrit dans un calendrier de saisie de ces actions dans la plateforme pHARe (accessible depuis le portail ARENA)

1. CRITERES RETENUS EN 2026-2027 POUR LES 3 NIVEAUX DE LABELLISATION



* action et saisie réalisée par l'IEN de circonscription

Les équipes pédagogiques sont vivement encouragées à engager de nouvelles actions dans le but d'obtenir le label de niveau 2 en 2026-2027.

2. CALENDRIER DE SAISIE DES ACTIONS DANS LA PLATEFORME pHARe

PERIODE 1	→ Dès la rentrée de septembre : Prendre connaissance du niveau de labellisation de l'école obtenu suite aux actions menées sur 2025-2026 (onglet administration, cocher la case dédiée). OBLIGATOIRE → Avant la fin de la période : Compléter l'item concernant l'information aux parents. OBLIGATOIRE
PERIODE 2	→ Lors de la journée NAH et au plus tard dans les 2 semaines qui suivent : Passation du questionnaire national et mise en place d'activités de sensibilisation. OBLIGATOIRE → Avant la fin du mois de novembre : Compléter l'item concernant la participation à la journée NAH. OBLIGATOIRE
PERIODE 3 à 5	→ Au plus tard avant la fin de l'année scolaire : Le cas échéant, compléter les items liés au niveau 2 de la labellisation (participation au Prix NAH, au Safer Internet Day, ateliers parents, 10h d'apprentissage)

Valider sa adhésion (P1) : Vous pouvez vous appuyer sur le [tutoriel suivant](#) (durée : 1min30).

Saisie des items dans la plateforme (P1 et P2) : Vous pouvez vous appuyer sur [le tutoriel suivant](#) (durée : 2min).

3. POUR ALLER PLUS LOIN

Les critères de labellisation, quelques précisions :

- ✓ **Constituer une équipe ressource de 5 personnes minimum** pour prendre en charge les situations de harcèlement et former toute la communauté.
Dans le premier degré, cette action est réalisée par l'IEN au niveau de la circonscription et la validation apparaît automatiquement dans la plateforme pHARe de l'école.
- ✓ **Informers les parents** de l'existence du programme pHARe et du protocole de prise en charge des situations.
Exemples : affichage du numéro national unique 3018, information en réunion de rentrée, conseil d'école, ENT, affichage, flyer de présentation, mention dans le carnet de liaison, etc.
- ✓ **Participer à la journée Non Au Harcèlement**
La journée Non Au Harcèlement aura lieu cette année le **5 novembre 2026**. Les questionnaires seront disponibles sur [EDUSCOL](#) ou dans l'espace documentaire de la plateforme pHARe (liste des mallettes > protocole > questionnaires d'auto-évaluation).

Le calendrier des temps forts

- Journée NAH : 5 novembre 2026 et questionnaire d'auto-évaluation dans les deux semaines à compter de la journée nationale
- Prix NAH : informations et calendrier des différentes phases [ici](#)
- Safer internet day : à compter du 9 février 2027 et pour 2 mois

De nombreuses ressources disponibles

- ➔ L'**espace documentaire** de la plateforme pHARe comporte de nombreuses ressources à destination :
 - des professionnels : protocoles, 10h d'apprentissages, temps forts, ressources CANOPE;
 - des parents : "mallette des parents" ; parcours d'auto-formation du CNED ; vidéos "parents, parlons-en !".
- ➔ La page [EDUSCOL](#) dédiée recense toutes les ressources ministérielles à destination des professionnels.
- ➔ Le [site du ministère](#) renseigne tous les usagers (professionnels, parents, élèves) sur le dispositif pHARe.

La formation des personnels

Disponible sur Magistère, le parcours « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École » constitue la première étape de la formation des personnels de l'Éducation nationale.

Il vise à développer des gestes professionnels adaptés et à instaurer une culture commune de prévention.

La formation s'articule autour de trois axes : prévention, détection, résolution des situations de harcèlement.